



Déclaration préalable CAPD du 30 juin 2016

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes en dixième semaine ! Alors qu'il reste moins d'une semaine de travail, cela fait maintenant plus de deux mois que les élèves travaillent sans pause autre que les week-ends, pas toujours reposants en cette fin d'année ! Les préoccupations de notre administration face aux rythmes scolaires trouvent ici leur limite et nous tenons à rappeler qu'il s'agit d'une limite économique, liée à la pression du lobby de l'industrie du tourisme. Il en va de même pour nos collègues, épuisés par cette ligne droite sans fin, qui se conjugue avec les échéances habituelles de toute fin d'année scolaire. Où est la cohérence, où est la crédibilité de la réforme nécessaire, lorsqu'elle tient aussi peu compte des rythmes biologiques circannuels ? De plus, avoir l'humain à cœur et en priorité, cela nécessite des moyens... Ils sont hélas insuffisants pour permettre à tous nos collègues qui souhaiteraient travailler à temps partiel pour convenances personnelles d'obtenir satisfaction. Or, ce n'est jamais la coercition qui permet d'obtenir ce que la motivation et l'accompagnement bienveillant favorisent davantage, fût-elle mise en place avec modération et appel à la responsabilité au vu des « nécessités du service ». Si nous commençons ainsi notre déclaration liminaire, de façon alarmiste et négative, c'est que nous sommes inquiets devant la fatigue, la morosité, voire le mal-être, constatés chez certains de nos collègues. Pourtant, la 4ème édition du « baromètre UNSA des métiers de l'Éducation » qui a recueilli plus de 25 000 réponses confirme les résultats des années précédentes : les professionnels de l'Éducation aiment leur métier (93,5%). Ils sont heureux de l'exercer (83%). Un peu moins d'un sur deux (46,4%, en progression par rapport à 2015) se sentent reconnus et respectés. 25,9% des répondants, en légère progression, expriment un accord avec les choix politiques faits sur nos secteurs. Le pouvoir d'achat et les perspectives de carrières restent très largement en tête des préoccupations générales. Même si ce qui a été obtenu sur le point d'indice, l'ISAE et les revalorisations liées aux mesures PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations) est salué massivement dans les points positifs cités : ces mesures, pour beaucoup d'entre elles, ne se voient pas encore sur la fiche de paye. Cela prouve que loin d'une démarche de clientélisme électorale, ce qui a été obtenu répond à une vraie attente. Et ce sont les prochaines éditions du baromètre qui permettront de voir si, une fois mises en œuvre, ces avancées feront reculer, dans le classement des attentes, la question du pouvoir d'achat. Sur les dossiers éducatifs, il est intéressant de noter que plus de 92% des professeurs des écoles n'ont pas ressenti le besoin de citer en négatif les rythmes et plus de 85% des professeurs du secondaire ne l'ont pas fait, eux, à propos de la réforme du collège. Dans les deux cas, ceux qui ont cité ces sujets

l'ont très majoritairement fait pour revendiquer des dispositifs d'aide à la mise en place ou, à propos des rythmes, pour dénoncer le choix de certaines collectivités sur des activités péri-éducatives de faible qualité. Les professionnels de l'Éducation ont besoin d'engagements forts pour mener à bien leur mission et d'une plus grande cohérence entre les choix politiques et les réalités vécues sur le terrain. La priorité budgétaire doit continuer d'être donnée à l'Éducation et la poursuite de la refondation de notre système pour faire réussir chaque jeune doit, quant à elle, être confirmée. Le SE-UNSA continuera d'agir au plus proche des personnels qu'elle représente et alertera les responsables politiques qui se présenteront à la prochaine élection présidentielle afin que pour chaque enseignant, il soit mis en place des conditions de travail adéquates, qu'un climat serein et de confiance autour de l'école soit établi et que le travail réalisé soit reconnu à sa juste hauteur.

Dans un autre registre, les directrices et les directeurs des écoles de Gironde ont été destinataires ce mois de juin d'une note ministérielle du 8 juin 2016, intitulé « Mise en œuvre du suivi de l'amiante sur l'ensemble des établissements d'enseignement », envoyée dans l'ensemble des établissements par voie électronique. Cette note demande à tous les chefs d'établissements mais également aux directrices et directeurs d'école de renseigner un questionnaire d'enquête pour établir l'existence du Dossier Technique Amiante (DTA). Si le SE-UNSA ne conteste pas l'utilité de cette enquête, il n'en demeure pas moins vrai que cette note attribue aux directrices et directeurs d'école des compétences qu'ils n'ont pas et fait peser sur eux des responsabilités qui incombent aux chefs de service, ce qu'ils ne sont pas. La circulaire du 28 juillet 2015 relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante mentionne que *« chaque chef de service doit assurer de la réalisation du diagnostic amiante du ou des immeubles abritant ses services et accueillant du public. Cette obligation lui incombe directement s'il est propriétaire des locaux et enceintes. Dans le cas contraire, il doit s'assurer de sa réalisation par le propriétaire et obtenir communication des résultats et de leur mise à jour régulière. »* La commune est bien propriétaire des locaux scolaires (article L212-4 du code de l'éducation). La notion de chef de service ne concerne pas le directeur de l'école. Le SE-UNSA est intervenu dès le vendredi 17 juin sur ce sujet lors du groupe de travail préparatoire au CHSCT-MEN pour rappeler que le DTA relève de la seule compétence des collectivités territoriales. Le même jour, le dossier a été transmis au cabinet du Ministère. Dans l'attente d'une réponse claire du MEN, le SE-UNSA souhaite, Monsieur le Directeur Académique, que cette enquête soit adressée directement auprès de chaque mairie de Gironde concernée afin qu'elle y réponde.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour étudier la phase complémentaire du mouvement dont les documents de travail nous ont été communiqués ce mardi. Nous déplorons qu'une fois de plus la confidentialité du projet n'ait pas été respectée et certains collègues ont été informés de leur affectation avant la tenue de cette instance malgré le rappel express fait lors de la CAPD du 2 juin. Nous ne pouvons pas entendre qu'informer les collègues en amont est gage de vérification du mouvement.

Le SE-UNSA accueille positivement la diminution du nombre d'affectation d'office cette année : 24 contre 80 l'an dernier. Le SE-UNSA accueille également très favorablement le nombre d'ouvertures de classes ainsi que les nombreuses créations de postes de remplaçants nécessaires pour affecter les 190 enseignants restés sans affectation après cette 2ème phase du mouvement. C'est du jamais vu !

Le SE-UNSA acte avec satisfaction votre réactivité, Monsieur le Directeur Académique, suite à notre saisine du CHS-CT lors du dernier CTSD, dans le souci qu'est le vôtre d'améliorer les conditions de travail des enseignants de Gironde. Peut-être allez-vous, même, Monsieur le Directeur Académique, pouvoir revenir sur des décisions de refus de temps partiel.

Pour finir, 3 possibilités d'intégration d'instituteurs dans le corps des professeurs des écoles n'ont pu être utilisées dans les Landes faute de candidats. En Gironde, seulement 7 candidats sur 10 ont pu être intégrés, le SE-UNSA de la Gironde demande que le contingent landais soit transféré dans notre département afin de satisfaire toutes les candidatures.

Pour la délégation SE-UNSA de la Gironde :
Céline Gravellier,
Marianne Favier,
Cédrine Sancier,
Gwénaëlle Gélisse